

# La droite genevoise passe à l'offensive

## - Le Courrier

7-8 minutes

---

La droite élargie, sortie des urnes lors des dernières élections cantonales, se sent pousser des ailes. Elle mène une campagne offensive contre les initiatives et référendums lancés par la gauche genevoise et soumis au vote populaire le 18 juin prochain avec pour leitmotiv «trop d'impôt tue l'impôt». Et quels arguments? Tour d'horizon.

### 1. Contribution de solidarité

C'est le sujet qui fait le plus peur à la droite et aux milieux économiques. La conseillère d'Etat Nathalie Fontanet n'a pas hésité à venir mouiller la chemise en conférence de presse pour dire tout le mal qu'elle pense de l'initiative de la gauche et des

syndicats. Celle-ci vise à introduire une [contribution de solidarité temporaire](#) de 2,5 pour mille sur les fortunes de plus de trois millions de francs, et ce durant dix ans. La mesure rapporterait 200 millions par an au canton et 50 millions aux communes, selon les estimations du Département des finances.

Lancé dans le sillage de la pandémie, le texte serait-il devenu sans objet au vu des bons résultats des comptes 2021 et 2022 de l'Etat de Genève? C'est l'avis de la cheffe des finances. «Il y a eu une augmentation de la précarité, mais les recettes fiscales ont été suffisantes pour y faire face et assurer la cohésion sociale», a-t-elle affirmé.

Que la gauche prévoie des déductions fiscales plus importantes qu'actuellement pour favoriser la classe moyenne, les PME et les indépendant·es (-35 millions) n'est pas pour rassurer la magistrate PLR. Bien au contraire. «Aujourd'hui, 30% de la population paie l'impôt sur la fortune. Demain ce ne serait plus que 17%. C'est dangereux car nous serons encore plus dépendants d'un nombre restreint de contribuables.»

Il faut également évoquer un autre alinéa de l'initiative qui inquiète tout particulièrement la droite. Celui prévoyant de faire passer de 1 à 2% le rendement net de la fortune utilisé pour calculer l'impôt sur

la fortune. Une mesure qui, elle, serait pérenne. Selon la gauche, la somme supplémentaire ainsi engrangée – 68 millions de francs par an pour le canton et 12 pour les communes – permettrait de faire face aux besoins urgents sociaux et environnementaux.

«C'est une question philosophique: ce n'est pas à l'Etat de créer des emplois, mais à l'économie» Stéphanie Ruegsegger

De quoi faire le beurre des avocat·es et encombrer les tribunaux, estime au contraire Nathalie Fontanet. «Le bouclier fiscal volerait en éclats. Les recours se multiplieront. Pour des contribuables donnés, la justice pourrait estimer que l'imposition devient confiscatoire et l'annuler.» Pas de quoi cependant invalider l'initiative, a-t-elle reconnu.

Pointant le risque de voir les gros contribuables quitter le bout du lac, Vincent Subilia, député PLR et directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève, a reproché à la gauche de mener une «guerre des tranchées» sur la fiscalité. C'est oublier un peu vite la promesse électorale de la droite de baisser de 5% l'imposition des personnes physiques. Avec un manque à gagner pour l'Etat estimé à environ 250 millions de francs par an.

Les électeurs et électrices n'ayant pas encore reçu leur bulletin de

vote, Nathalie Fontanet s'est dite libre de faire campagne. D'autant qu'elle avait fait protocoler son opposition. A gauche, aucun magistrat·e sortant·e ne s'est prononcé publiquement sur les sujets fiscaux soumis à votation. Naïveté ou manque de courage politique: le Conseil d'Etat actuel appellera officiellement dans la brochure de votation à refuser cette initiative. Devant le Grand Conseil, l'exécutif s'était prononcé, en vain, en faveur d'une contribution limitée à cinq ans.

## **2. «Mille emplois»**

Encore une initiative qui déplaît fortement aux milieux économiques. La gauche souhaite créer plus ou moins – en fonction du taux de chômage – [mille emplois par an dans le domaine du soin à la personne et de la transition énergétique](#), mais aussi encourager une baisse du temps de travail hebdomadaire à 32 heures. Cette année, l'Etat aurait dû créer 780 emplois, soit le double de ce qu'il a créé, a souligné Stéphanie Ruegsegger, directrice du département de politique générale de la Fédération des entreprises romandes. «C'est une question philosophique: ce n'est pas à l'Etat de créer des emplois, mais à l'économie.»

Pour la directrice, l'Etat serait d'ailleurs bien en peine de recruter

autant de personnes et devrait se tourner au-delà des frontières cantonales. «Le problème des personnes au chômage, c'est que leur profil ne correspond pas à celui recherché par les entreprises. On ne devient pas infirmière ou ingénieur d'un coup de cuillère à pot.»

Une baisse du temps de travail dans le secteur public rendrait pour le surplus difficile le recrutement dans le secteur privé, au vu des salaires déjà souvent inférieurs, selon Pierre-Alain L'Hôte, administrateur de Prelco SA. «Certaines entreprises expérimentent ce modèle, mais il n'est pas généralisable», a-t-il affirmé.

### **3. Fiscalité immobilière**

Combattue par référendum, la Loi sur les estimations fiscales de certains immeubles, ou LEFI, portant sur les maisons et appartements habités par leurs propriétaires, est soutenue par la droite élargie, des Vert'libéraux à l'UDC, en passant par Le Centre et le MCG. Mais pas par Nathalie Fontanet. Et pour cause, au Grand Conseil, elle avait proposé son propre projet, balayé par la majorité.

Tous s'accordent sur la nécessité de réévaluer la part du parc immobilier actuellement sous-évaluée, au nom de l'égalité de

traitement avec les nouveaux propriétaires, mais aussi pour satisfaire au cadre légal fédéral. La droite table sur une réévaluation de 12% de la valeur des biens, majorée d'une indexation sur le coût de la vie de 1%, mais contrebalancée par une baisse de 15% de l'impôt sur la fortune – un élément qui existait aussi dans le projet du Conseil d'Etat – et un abattement annuel de 4% du loyer théorique.

«Cette réforme ne doit pas forcer les petits propriétaires, dont le principal voire le seul actif est leur bien immobilier, à devoir le vendre faute de pouvoir assumer la charge fiscale qui serait demandée», a défendu Michel Schmidt, président de Pic-Vert, l'association de défense des propriétaires de villas.

Quid des déductions prévues par le Conseil d'Etat dans le projet initial, pour soutenir notamment les propriétaires retraités au bénéfice de revenus modestes, et qui ont disparu dans la LEFI? «La charge fiscale était tellement écrasante qu'il fallait soutenir 40'000 petits propriétaires, mais seulement pendant quinze ans», relève Cyril Aellen. Au vu de l'évolution des recettes fiscales du canton, il n'est plus nécessaire de chercher à les accroître, estime-t-il. La LEFI devrait même générer une baisse des recettes fiscales de l'ordre de 85 millions par an...

